

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur PIZOIRD Vincent

Convocation et affichage : 06/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2025 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2025.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Monsieur le Maire informe que PIQU'ELEC, bureau d'étude chargé par ENEDIS, soumet, à la Commune de Bevons, une convention de mise à disposition de 15 m2 de la parcelle B333 pour l'implantation d'un poste de transformation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Valide la convention de mise à disposition de 15 m2 de la parcelle B333 à ENEDIS pour installer un poste de transformation ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

3. CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE « ECONOME DE FLUX ACTEE »

Dans le cadre d'une étude préliminaire pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de prestations de service « Econome de flux ACTEE ».

Les prestations qui seraient confiées à l'Econome de flux ACTEE sont les suivantes :

- Trois campagnes de mesure de température respectivement dans la Mairie, la salle Cœur de Village et l'Ecole,
- Une campagne de mesure de la concentration en CO2 à l'Ecole,
- La restitution des résultats à travers un rapport et une présentation en Conseil Municipal.

Le contrat serait conclu pour une durée d'une année, à compter de la date de sa signature.

Le prix de la prestation prévue au présent contrat se décompose de la façon suivante :

Prix	Total mission	Financement CEE ACTEE	Reste à charge de la Commune
Prix HT	2 529,64 €	876,94 €	1 652,70 €
TVA part prestation	330,54 €		330,54 €
Total TTC	2 860,18 €	876,94 €	1 983,24 €

Le reste à charge de la Commune de Bevons serait donc de 1652,70 € HT (1983,24 € TTC).

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le contrat de prestation joint en annexe.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le contrat de prestations de service « Econome de flux ACTEE » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution ;**
- **Précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2025.**

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2024, d'un montant total de 1776 €. Il rappelle également qu'un montant de 2700 € est inscrit au budget primitif 2025 et que seules les associations ayant fait une demande en bonne et due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

Association	Montant 2025
ADMR de la Vallée du Jabron	300 €
Association Animons Bevons	500 €
Association Les Jeux Bronnaises de Noyers sur Jabron	200 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	30 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	120 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	400 €
Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS)	30 €

5. REDEVANCE D'OCCUPATION OCCASIONNELLE DU DOMAINE PUBLIC POUR FOOD TRUCKS

Monsieur le Maire informe que l'Association loi 1901 « Animons Bevons » peut être amenée à faire intervenir des Food trucks dans le cadre d'évènements ayant lieu sur la Commune.

Monsieur le Maire propose, dans ce cadre très occasionnel et limité au maximum à trois stationnements par an et par Food truck, de ne pas exiger de redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas exiger de redevance d'occupation du domaine public de Food trucks dans le cadre d'évènements organisés par l'Association loi 1901 « Animons Bevons » ;**
- **Rappelle que cette gratuité est limitée à trois stationnements par an et par Food truck.**

6. RENOVATION DE VOIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 16/2025 du 25 mars 2025 relative aux demandes de subvention concernant la rénovation de voies communales (Chemin de la Fontaine, de l'Eglise et du Plantier), d'un montant total de 22 537,22 € HT.

Suite au dépôt du dossier auprès de l'Etat le 31 mars 2025, la Commune a été informée le 10 avril 2025 que sa demande est inéligible car le taux minimum d'intervention de la DETR est fixé à 20 % alors qu'elle a demandé 15%.

Le dossier déposé auprès du Conseil Départemental (FODAC) le 31 mars 2025 est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le plan de financement et de soumettre une demande de subvention au titre des Amendes de Police selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en €
Rénovation des voies communales	22 537,22	Conseil Départemental	55%	12 395,47
		Amendes de Police	15%	3 380,58
		Autofinancement	30 %	6 761,17
Total	22 537,22	Total	100 %	22 537,22

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme la réalisation du projet de rénovation des voies communales ;**
- **Approuve le nouveau plan de financement suivant :**

Conseil Départemental :	12 395,47 €
Amendes de Police :	3 380,58 €
Commune :	6 761,17 €
Total :	22 537,22 € HT
- **Sollicite une subvention au titre des Amendes de Police ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PALEONTOLOGIE »

Monsieur le Maire informe que l'Association « Paléontologie », représentée par son Président Luc EBBO, souhaite procéder à des fouilles paléontologiques sur deux parcelles de la Commune de Bevons.

Cette demande d'intervention a fait l'objet de présentations et de réunions avec des membres du Conseil Municipal visant à établir un projet de convention entre les deux parties.

Monsieur le Maire expose le projet de convention (en pièce jointe) et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise l'Association « Paléontologie » à procéder à des fouilles paléontologiques sur deux parcelles de la Commune de Bevons dans les conditions décrites dans la convention ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Bevons et l'Association « Paléontologie ».**

8. DELIBERATION DE REGULARISATION DES ICNE PASSES EN 2023 PAR ERREUR AU BUDGET PRINCIPAL (OPERATION NON BUDGETAIRE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été constaté par erreur des ICNE sur le budget principal (en effet le budget principal n'est pas soumis à la constatation des ICNE pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants) au compte 16884 pour un montant de 164,00 €.

Il est donc nécessaire de régulariser cette erreur par une opération non budgétaire soit :

- Débit du compte 16884 pour un montant de 164,00 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 164,00 €

Monsieur le Maire invité les conseillers à délibérer sur cette régularisation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la régularisation présentée ci-dessus et valide l'opération non budgétaire suivante :**
 - o **Débit du compte 16884 pour un montant de 164,00 €,**
 - o **Crédit du compte 1068 pour un montant de 164,00 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

9. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- **Vente de bois sur pied (255 m3) gré à gré par soumissions avec toute latitude à l'ONF pour agir au mieux des intérêts de la commune : vente de bois non réalisée le 08 avril**

10. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Entretien de recrutement le mercredi 26 mars
- Parc naturel régional des Baronnies Provençales le vendredi 28 mars
- Conseil Syndical du SIVU le vendredi 28 mars
- Réunion concourant à la délimitation de la Propriété des Personnes Publiques le lundi 07 avril
- Visite des centres de tri et d'enfouissement des déchets du Beynon le jeudi 10 avril
- Conseil Communautaire le lundi 13 avril à 18h15
- Réunion de mi-mandat du Conseil Départemental le mardi 15 avril
- Bilan « Classe de neige » le mardi 22 avril

- Périmètre d'étude - révision de la charte Parc naturel régional des Baronnies le mercredi 23 avril
- Mobilité / Atelier de co-construction élargi le mercredi 23 avril
- Réunion Paléogalerie le jeudi 24 avril à 18h
- « Nettoyons le Sud » le samedi 26 avril
- Conseil Syndical du SIVU le mardi 29 avril
- Vide-greniers de « Animons Bevons » le samedi 3 mai
- Projet 8 Mai : "Une commune Un déporté" le mardi 06 mai
- Cérémonie du jeudi 08 mai
- Gendarmerie, inspectrice et psychologue Education Nationale le lundi 12 mai

Entretiens et travaux réalisés

- Réparation de fuite d'eau et remplacements de vanne au sous-sol du bâtiment HLM
- Broyage des végétaux
- Réalisation du parking de l'Eglise par BATRAMA et pose des panneaux PMR terminés
- Modification de l'abribus en boîte à livres

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Pose des graves Chemin du Collet (deuxième tranche)
- Rénovation des portails du cimetière par l'EREA : première couche terminée
- Rénovation des chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier
- Parking de l'Eglise : plantations et arrosage

Divers

- Subvention FODAC2023 « Cimetière » de 5 071,00 € versée à hauteur de 55% des travaux HT
- Subvention FODAC2024 « Chemin des Clots tr. 2 » de 12 692,57 € versée à hauteur de 50% des travaux HT
- Subvention Amendes de Police « Parking Eglise » de 12 033,20 € versée à hauteur de 50% des travaux HT
- Demande de subvention « Nos Communes d'Abord, Communes de moins de 1500 habitants » à la Région à hauteur de 70% pour l'installation d'une pompe à chaleur air / air à la Mairie déposée le 13/02
- Demandes de subvention pour la rénovation des Chemins de l'Eglise, de la Fontaine et du Plantier déposées le 31/03 au FODAC 2025 et DETR 2025 ; pas de subvention DETR car < 20% ! Demande de subvention au titre des amendes de police à faire pour compenser
- Formation « Savoir Rouler A Vélo » de 10h sur 4 jours pour les 16 élèves les 29/04 et les 06, 13 et 20/05
- Entreprise Politeia reprise par IntraMuros : fin annoncée de Politeia en décembre 2025 avec possibilité de transfert sur IntraMuros sans frais. A étudier
- Pas de volontaires pour participer à la création d'un site internet suite l'appel du 05 février
- Déclaration préalable (07) de SCI LIMTOR pour véranda le 08/04 ; arrêté de non-opposition le 25/04
- Déclaration préalable (08) de SCI LES TOURNIAIRES pour rénovation de toitures le 15/04
- Demande de permis de construire (02) de LES JARDINS DE MELANE pour un bâtiment agricole le 29/04

La séance est levée à 21h15
Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

